

Bureau du 15 septembre 2003

Décision n° B-2003-1656

commune (s) : Meyzieu

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située lieu-dit les Panettes et appartenant à la Safer Rhône-Alpes**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Safer Rhône-Alpes se propose de céder à la Communauté urbaine une parcelle de terrain nu située lieu-dit les Panettes à Meyzieu, cadastrée sous le numéro 15 de la section CD pour une superficie de 6 720 mètres carrés.

Le terrain en cause pourrait constituer une réserve foncière et une opportunité dans la mesure où ce terrain pourrait faire, le cas échéant, l'objet d'un échange ultérieur dans le cadre des opérations d'urbanisme sur la commune de Meyzieu.

Aux termes de la promesse d'achat qui a été établie, ce bien serait acquis, libre de toute location au prix de 41 000 €, soit 6,10 €/le mètre carré, admis par les services fiscaux ;

Vu ladite promesse d'achat ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve la promesse d'achat qui lui est soumise.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0096 le 21 janvier 2003 pour 7 385 000 € - exercice 2003.

4° - Le montant à payer en 2003 sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 100 - fonction 824 - pour un montant de 41 000 € pour l'acquisition en 2004 et pour un montant de 1 311 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,